

NUMERO DE REGISTRE: 176

NOTIFICATION DE CONTRÔLE PREALABLE

Date de soumission : 7 mars 2007

Numéro de dossier : 2007-154

Institution : Centre de traduction

Base légale : article 27-5 du Règlement CE 45/2001⁽¹⁾

(1) OJ L 8, 12.01.2001

INFORMATIONS NECESSAIRES (2)

(2) Merci de joindre tout document utile

1/ Nom et adresse du responsable du traitement

Marie-Anne Fernandez Suarez, Bureau NHE -4/06, Centre de traduction des organes de l'union européenne, 1 rue du Fort de Thüngen L-1499 Luxembourg Kirchberg

2/ Services de l'institution ou de l'organe chargés du traitement de données à caractère personnel
Département traduction du Centre de traduction des organes de l'union européenne

3/ Intitulé du traitement

CONTROLE QUALITE D'UN TRAVAIL DE TRADUCTION D'UN CONTRACTANT FREELANCE ET GESTION DU RANKING (CDT-DT-8)

4/ La ou les finalités du traitement

Évaluer la qualité de chaque travail de traduction réalisé par un freelance et mettre à jour le nombre de points de qualité attribué à ce freelance. Ce nombre servira à déterminer le rang de ce freelance lors de la proposition d'un travail de traduction

5/ Description de la catégorie ou des catégories de personnes concernées

Contractant traducteur Freelance

6/ Description des données ou des catégories de données *(en incluant, si nécessaire, les catégories particulières de données (article 10) et/ou l'origine des données)*

Note affectée à chaque travail (-1,0,+1). Nombre de points de qualité, RANKING (position du traducteur freelance dans la liste des priorités d'attribution d'un travail : rang basé sur le tri par ordre décroissant du nombre de points divisé par le prix demandé par le traducteur pour chaque page de traduction lors du dépôt de son offre).

7/ Informations destinées aux personnes concernées

Information générale sur les traitements de données à caractère personnel et le règlement CE 45/2001 sur le contrat signé par le contractant freelance.

8/ Procédures garantissant les droits des personnes concernées (*droits d'accès, de faire rectifier, de faire vérouiller, de faire effacer, d'opposition*)

Consultation du ranking via un site web à accès sécurisé. Notification de toute baisse de la note de qualité par lettre recommandée.

9/ Procédures de traitement automatisées / manuelles

Procédures manuelles, avec stockage informatique de données (nombre de points, fiche d'évaluation comptant la note de qualité de chaque travail).

Procédures automatique de calcul de ranking

10/ Support de stockage des données

Papier et informatique pour les fiches d'évaluation contenant la note du travail, et dans une application informatique pour la note de qualité et le ranking.

11/ Base légale et licéité du traitement

article 5 a

12/ Destinataires ou catégories de destinataires auxquels les données sont susceptibles d'être communiquées

Le groupe traduction externe, l'IAS, la Cour des comptes en ce qui concerne :
note affectée à chaque travail, la note de qualité et de ranking

Le contractant ayant un contrat cadre, IAS, Cour des comptes en ce qui concerne : RANKING (calculé)
Les membres du comité interinstitutionnel d'évaluation de la qualité (CIEQ) en ce qui concerne la note affectée à chaque travail si celui-ci entraîne un reclassement (mauvaise qualité de traduction, ou qualité exceptionnelle).

13/ Politique de conservation des données personnelles (ou catégories de données)

Données Informatiques : conservées à jour, sauf concerne le ranking qui est mis à jour automatiquement tous les 15 jours et archivé pour une durée maximum de 7 ans (application des dispositions prévues à l'article 49 des modalités d'exécution du règlement financier).

13 a/ Dates limites pour le verouillage et l'effacement des différentes catégories de données (après requête légitime de la personne concernée)

(Merci d'indiquer les dates limites pour chaque catégorie, si nécessaire)

N/A

14/ Finalités historiques, statistiques ou scientifiques

Si vous conservez les données pour des périodes plus longues que celles mentionnées ci-dessus, merci d'indiquer, si nécessaire, ce pourquoi les données doivent être conservées sous une forme permettant l'identification.

N/A

15/ Transferts de données envisagés à destination de pays tiers ou d'organisations internationales

Non.

16/ Le traitement présente des risques particuliers qui justifient un contrôle préalable : *(Merci de décrire le traitement)* :

arcticle 27.2.(b)

comme prévu à:

Article 27.2.(a)

Les traitements de données relatives à la santé et les traitements de données relatives à des suspicions, infractions, condamnations pénales ou mesures de sûreté,

Article 27.2.(b)

Les traitements destinés à évaluer des aspects de la personnalité des personnes concernées, tels que leur compétence, leur rendement ou leur comportement,

Article 27.2.(c)

Les traitements permettant des interconnexions non prévues en vertu de la législation nationale ou communautaire entre des données traitées pour des finalités différentes,

Article 27.2.(d)

Les traitements visant à exclure des personnes du bénéfice d'un droit, d'une prestation ou d'un contrat,

Autre (concept général de l'article 27.1)

17/ Commentaires

Voir pièces complémentaires :

Description du fonction du processus d'évaluation, lettre type d'information du traducteur freelance du chan

LIEU ET DATE: Luxembourg le 4 novembre 2005

DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES: Benoît Vitale

INSTITUTION OU ORGANE COMMUNAUTAIRE: Centre de traduction des organes de l'Union Européenne